

FONDEMENTS et ORIENTATIONS de la VOCATION CHRETIENNE de LA FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF

Beaucoup d'institutions chrétiennes, en particulier protestantes, se posent la question de leur spécificité dans un contexte où les contraintes juridiques, financières, voire éthiques leur laissent très peu de latitude. Il est donc bon que la Fondation Protestante Sonnenhof précise elle aussi, à nouveaux frais, le sens de sa vocation chrétienne.

L'objet du présent texte n'est pas de réglementer la vie religieuse ni d'imposer des comportements qui, par nature, relèvent de choix personnels. Il vise à ce que chacun puisse trouver sa place dans notre Fondation, dont l'orientation chrétienne pourrait être vécue comme une chance et un cadeau, plutôt que comme une routine ou une contrainte.

La vie spirituelle comporte une dimension « verticale » proprement religieuse, qui s'exprime à travers le culte, la prière, la catéchèse, ... Elle comporte aussi une dimension « horizontale », dans la relation et la rencontre avec les autres. La vie et l'enseignement de Jésus rapportés dans les Evangiles sont tout entiers centrés sur la rencontre individuelle et communautaire, comme signe et parabole du Royaume de Dieu qui s'est approché. C'est donc aussi au quotidien, et au quotidien le plus humble, que se vit la vocation chrétienne de notre Fondation, en particulier dans sa dimension éthique.

1. LES ORIGINES – LE CONTEXTE HISTORIQUE – LES STATUTS

Les statuts de 1876, pratiquement inchangés jusqu'à leur révision en 2004, étaient à la fois très clairs et peu explicites sur la dimension chrétienne de l'institution nouvellement créée. Le Sonnenhof y était défini comme « une œuvre de charité protestante basée sur la foi en Jésus-Christ ». C'est en raison de leur foi dans le Christ ressuscité que des chrétiens protestants veulent faire un travail concret en faveur de personnes handicapées mentales et faire œuvre de charité évangélique. Le mot de « charité », souvent dévalorisé par son usage paternaliste et abusif, fait écho au beau texte de I COR. 13 : « Si j'avais la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis qu'une cymbale qui résonne ». Dans les versions modernes de ce texte, on utilise plus volontiers le mot « amour », lui aussi malheureusement galvaudé.

Il faut noter que les statuts originels ne précisaient en rien la nature des liens de l'institution avec les Eglises protestantes, ni même en quoi consiste le caractère protestant de l'œuvre dans sa vie quotidienne. C'est là un trait caractéristique de l'individualisme protestant du 19^e siècle, très peu sensible à la dimension institutionnelle de son engagement. Mais cette « légèreté » est aussi l'expression d'une grande confiance des fondateurs dans Celui qui est à la source de cet engagement. Elle laisse une grande liberté – et une non moins grande responsabilité – aux successeurs qui en porteront la charge. Les statuts de 2004 précisent désormais que la Fondation « entretient des relations privilégiées avec l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL) et l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL) , et de manière plus large, avec les Eglises membres de la Fédération Protestante de France. »

Le Sonnenhof a été fondé à l'initiative du pasteur Théodore Stricker, réformé, et du pasteur Jaeger, luthérien. Il s'agissait d'apporter un témoignage évangélique par un travail en faveur des enfants handicapés mentaux, et dès le départ, ce témoignage fut commun aux deux Eglises protestantes historiques d'Alsace-Moselle. Plus tard, des membres des communautés méthodiste de Bischwiller et adventiste d'Oberhoffen sur Moder se sont engagés au Sonnenhof. Ainsi, à la différence d'autres œuvres protestantes alsaciennes, le Sonnenhof a-t-il dès l'origine manifesté une ouverture confessionnelle au sein du protestantisme. Dans le contexte général du Réveil qui a marqué les Eglises protestantes dans la 2^e moitié du 19^e siècle, le Sonnenhof est donc une œuvre caritative marquée par l'**ouverture**. Très vite d'ailleurs, des enfants non protestants ont été admis : le registre des admissions signale le premier enfant catholique dès 1877.

Ainsi, le Sonnenhof apparaît-il comme une œuvre caractérisée par

- son orientation protestante vécue en référence à la foi, à l'espérance et à l'amour (I COR. 13)
- sa confiance dans le Christ vivant, garant de la vie institutionnelle, source de la liberté d'agir qui a inspiré des générations de chrétiens au service des plus petits.
- son ouverture et sa tolérance par rapport à la dimension confessionnelle

Ces fondements nous paraissent toujours actuels et suffisants, et peuvent constituer les critères de nos engagements d'aujourd'hui. S'il apparaît néanmoins nécessaire de préciser certains enjeux, c'est pour mieux situer la dimension chrétienne de la Fondation dans un contexte social et sociologique qui n'a pratiquement plus rien à voir avec celui des fondateurs.

2. PLACE D'UNE INSTITUTION CHRETIENNE DANS LE CONTEXTE D'AUJOURD'HUI

En ce début du 21^e siècle, l'évolution des techniques et l'élévation du niveau de vie ont induit de profonds changements dans les comportements éthiques et religieux des pays occidentaux. Mais alors même que le relativisme et l'individualisme règnent en matière de mœurs et de religion, une nouvelle demande éthique et religieuse se fait jour, en particulier par rapport aux questions limites posées par la science et la technique : manipulations génétiques, procréation assistée, acharnement thérapeutique, euthanasie. La mort, longtemps occultée, pose la question de l'accompagnement de fin de vie, et du sens même de la vie.

Dans ce contexte où se côtoie le meilleur et le pire, le Sonnenhof veut réaffirmer joyeusement et clairement sa vocation chrétienne, en fidélité à l'héritage vivant reçu des fondateurs et transmis à travers les générations et à l'écoute des interpellations nouvelles du temps présent.

Pour nous, la dimension spirituelle s'inscrit explicitement dans l'approche globale de la personne au même titre que les dimensions éducatives, thérapeutiques, culturelles et sociales, l'ensemble de ces dimensions étant indissociablement lié.

Comme les autres dimensions, la dimension spirituelle comporte des aspects individuels mais aussi collectifs. **En tant que communauté éducative, pédagogique et thérapeutique nous confirmons l'orientation chrétienne protestante de notre vie communautaire. En référence à nos origines et à la compréhension protestante du message de l'Évangile, nous respectons toute autre option religieuse ou non-religieuse, tant au niveau du personnel que des résidents.**

Dans cet esprit, la spécificité protestante se vit tout particulièrement à travers l'attachement à la Bible comme vecteur de la Parole de Dieu et au salut offert à tout homme par pure grâce : Dieu a un projet avec et pour chacun de nous.

L'existence du handicap, c'est à dire d'une humanité « hors norme », nous renvoie sans cesse, dans tous les domaines de la vie, au sens-même de cette « norme » : sens du travail, de la santé, de la performance, ... et finalement sens de la vie et de la mort. Les personnes handicapées sont donc porteuses par elles-mêmes de questions religieuses fondamentales que nous ne pouvons esquiver. En ce sens, il s'agit souvent moins d'évangéliser les personnes handicapées que de nous laisser évangéliser par elles, c'est à dire découvrir à travers elles et avec elles la bonne nouvelle du Christ. Toute vie vaut la peine d'être vécue, toute personne est digne d'être aimée, « chaque vie est une lumière » selon la devise du Sonnenhof, c'est à dire reflète quelque chose de la transcendance divine.

« Religio » : Ce qui nous relie à Dieu et aux autres hommes. C'est avec ce fil invisible que nous voulons tisser la trame de notre aventure communautaire.

2. 1. Les liens avec la société civile

Nous situant dans la tradition constante des Eglises de la Réforme, nous respectons l'autonomie des autorités civiles. Nous appliquons ses lois, tant qu'elles ne s'opposent pas aux enseignements fondamentaux du judéo-christianisme (respect inconditionnel de toute personne humaine et de sa différence, liberté de conscience, ...) Le non-respect de ces principes nous conduirait à l'objection de conscience. En dehors de telles situations-limites, nos actions s'inscrivent dans le cadre général de la loi. En particulier, l'embauche de personnel ou l'admission de personnes handicapées sont faites dans le respect des dispositions légales en vigueur, et non sur des critères confessionnels.

2. 2. Les liens avec les Eglises

Depuis l'adoption des statuts de 2004, le Sonnenhof se reconnaît explicitement comme une œuvre des Eglises réformée et luthérienne d'Alsace (ECAAL et ERAL) avec lesquelles les liens naturels et historiques ont toujours été particulièrement forts, en particulier avec les paroisses d'Alsace du Nord. Ces communautés perçoivent le Sonnenhof comme un témoignage rendu en leur nom et le soutiennent à ce titre.

Toutefois, le Sonnenhof n'est pas lui-même une paroisse (Anstaltsgemeinde). Ses résidents et les membres de son personnel se rattachent à la paroisse de leur choix. Des liens privilégiés existent là aussi avec les paroisses de Bischwiller et d'Oberhoffen. Ces liens sont constamment à réinventer et à réactiver, mais constituent une réalité vivante. Au plan institutionnel, le Sonnenhof est membre

coopté du consistoire luthérien de Bischwiller – Haguenau. Il adhère par ailleurs à la FOE, désormais antenne régionale de la Fédération de l'Entraide Protestante, elle-même membre de la Fédération Protestante de France.

3. LA PLACE DE LA DIMENSION RELIGIEUSE DANS LA VIE INSTITUTIONNELLE

3. 1. Le Conseil d'Administration

Il est par définition le garant du respect des statuts et veille donc à ce titre à l'orientation chrétienne et protestante de la Fondation. Cette responsabilité se manifeste notamment au moment de la nomination du Directeur Général et de la participation au choix des cadres de direction, tenus d'être eux-mêmes « garants de l'option éthique et religieuse » de la Fondation, selon les termes des définitions de fonction adoptées en avril 1996. Mais cette responsabilité se manifeste plus largement dans l'adoption des textes ou des décisions d'orientation (Projet institutionnel, projets d'établissement, chartes, ...) et à travers l'engagement personnel de chaque administrateur. Les administrateurs, notamment ceux nommés es-qualité, ne sont pas nécessairement protestants. Mais le Conseil aura à cœur de coopter comme nouveaux administrateurs des personnes témoignant d'une ouverture à la vie religieuse.

3. 2. Le Directeur Général et les cadres de direction (directeurs et chefs de service)

Pour éviter la confusion entre direction spirituelle et responsabilité de gestion, le Directeur Général est une personne laïque de formation appropriée. Pour autant, il exerce une réelle responsabilité spirituelle dans la mesure où il est le garant, avec le Conseil d'Administration, l'aumônier et le collège des cadres de direction de l'option éthique et religieuse de la Fondation. Il participe en tant que de besoin aux célébrations religieuses qui marquent la vie de l'établissement.

Les cadres de direction, nommés en fonction de leur formation et de leur compétence, veillent au respect de l'option éthique et religieuse, conformément à leur définition de fonction. L'engagement personnel des cadres se traduit notamment par la participation à la préparation des célébrations relevant de leur Unité et par la présence aux célébrations préparées par les autres Unités. Leur responsabilité consiste à veiller à la préparation de la confirmation et de la communion solennelle dans les Unités d'enfants, dans le respect des souhaits des familles et en concertation avec elles. Dans les Unités d'adultes, les cadres veillent à ce que les activités proposées par l'aumônier trouvent leur place, à ce que les pratiques religieuses individuelles (fréquentation d'un office religieux, prescriptions alimentaires, ...) ou collectives (chant de table, autres moments « religieux »,...) soient respectées, voire encouragées.

3. 3. L'aumônier protestant

Rattaché directement au Directeur Général, il assume avec lui la direction spirituelle de la Fondation. Il préside ordinairement les célébrations religieuses (cultes ordinaires ou de fête, confirmations, enterrements, ...). Selon son cahier des

charges, il propose des activités à l'ensemble des Unités. En tant que cadre de direction, il peut donner son avis sur l'ensemble des aspects de la vie de la Fondation, en particulier sous l'angle de la vie spirituelle. Il collabore avec les familles et les ministres des autres cultes en tant que de besoin.

3. 4. Le Conseil d'accompagnement de l'aumônier et l'Equipe Pastorale Œcuménique (EPO)

- . Le Conseil d'accompagnement de l'aumônier est constitué par des représentants du Conseil d'Administration, du Comité de direction, de l'Equipe Pastorale Œcuménique, d'un délégué de l'Inspection de Brumath, et de l'aumônier. Le Conseil élabore les orientations de la vie spirituelle en général et accompagne le travail de l'aumônier en particulier. Il se réunit au moins 2 fois par an.
- L'Equipe de Pastorale Œcuménique, convoquée et présidée par l'aumônier, est constituée d'un délégué de chaque Unité. Elle a pour mission de coordonner l'action catéchétique, la préparation des cultes, proposer des thèmes annuels, des méthodes pédagogiques, etc...

4. LA PLACE DE LA VIE SPIRITUELLE DANS LE PROJET EDUCATIF, PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE DE LA FONDATION

Il s'agit là de la dimension religieuse, « verticale », mais aussi de la dimension « horizontale » de notre vocation chrétienne, qui s'incarne dans la relation avec chaque personne handicapée et traduit nos choix éthiques. La vie humaine est fondamentalement relationnelle : j'existe avant tout à travers le regard aimant et la parole de l'autre. Sans amour, le petit enfant meurt. C'est le regard et la parole des autres qui nous permet d'accéder au regard aimant et à la parole du Tout Autre, Dieu, qui fonde notre liberté et notre autonomie.

C'est une telle attitude vis à vis de la personne handicapée que nous plaçons à la source de toute démarche éducative, pédagogique et thérapeutique, qu'elle soit religieuse ou simplement pratique.

4.1. La dimension religieuse de la vie spirituelle.

- Comme tous les autres aspects de la vie des résidents, la vie spirituelle relève d'abord du **projet individuel**. A ce titre, les éducateurs veillent à respecter la liberté et le choix de chacun, exprimés par la famille en secteur enfants, en concertation avec elle en secteur adulte.

Toute demande de baptême, de confirmation ou de communion solennelle est préparée sous la responsabilité de l'aumônier par un projet de catéchèse approprié, associant catéchètes et ministres des autres cultes en tant que de besoin.

- **La vie communautaire** est une dimension fondamentale de la vie chrétienne. Bien que ne constituant pas une communauté au sens institutionnel ou paroissial du terme, le Sonnenhof vit cette dimension de manière particulièrement intense, sur les sites de Bischwiller et Oberhoffen. Les exemples qui suivent, non limitatifs,

soulignent qu'il y a beaucoup de possibilités variées, qui peuvent se vivre dans un climat de liberté. La vie communautaire, dans ce domaine comme dans d'autres, devrait d'abord être le fruit du plaisir et de la joie de faire des choses ensemble, en se laissant conduire par les personnes handicapées.

Chaque Unité organise l'expression de la vie communautaire de diverses façons, sous la responsabilité de son Directeur et avec l'aide de l'aumônier :

- célébration et cultes
 - moments de chants
 - chant et prière de table
 - travail biblique
-
- Des cultes inter-Unités sont célébrés mensuellement en suivant une trame fixée annuellement. Ces cultes sont préparés alternativement par chaque Unité. L'ensemble des responsables y participe et veille à une bonne participation de chaque Unité.
 - Les temps forts liturgiques de l'année (Noël, Pâques, Pentecôte, ...) donnent lieu à des célébrations spéciales et contribuent tout particulièrement à rythmer le temps.
 - La dimension communautaire se vit de manière privilégiée à travers le partage eucharistique. Chaque fois que possible, les familles seront associées aux célébrations.
 - La mort est un moment « religieux » dans la mesure où elle nous confronte avec le sens ultime de la vie. Le deuil comporte une dimension communautaire à laquelle une attention particulière doit être portée. Lorsque les obsèques d'un résident sont célébrées ailleurs qu'au Sonnenhof, il faut veiller à y associer les résidents et le personnel proche, et à prendre par ailleurs toute initiative de nature à favoriser le travail de deuil.

4.2. La dimension éthique et pratique de la vie spirituelle

- L'éthique chrétienne trouve sa source dans l'affirmation que tout être humain est créé à l'image de Dieu et entre dans son projet d'amour et de salut pour l'humanité.
Il en résulte que toute démarche éducative, pédagogique ou thérapeutique devra toujours privilégier, même pour les personnes les plus dépendantes, ce qui leur permet d'être sujets et acteurs de leur vie. Dans ce sens, nous devons toujours à nouveau réinterroger le « pouvoir » qui est le nôtre par rapport à des personnes très dépendantes ou fragiles.
- Nous réaffirmons notre volonté d'accompagner dans la durée nos résidents, et de nous engager pour la vie si c'est souhaité. Nous voulons porter une attention particulière à l'accompagnement en fin de vie, et si nécessaire nous engager dans une démarche de « soins palliatifs » qui vise à maintenir aussi longtemps que possible la personne dans son environnement familial et à soulager au maximum ses souffrances.
- Nous privilégions dans tous les aspects de la vie (professionnelle, culturelle, affective et sexuelle, ...) une éthique de la responsabilité et de la dignité de la personne.

Nous croyons que la beauté et l'harmonie du cadre de vie sont source d'équilibre et de bien-être pour tous. En tant que reflet de la bonté de Dieu pour sa création, nous estimons que cette beauté a un sens profondément spirituel.

5. ROLE ET PLACE DU PERSONNEL

5.1. Recrutement

Le recrutement du personnel ne se fait pas sur une base confessionnelle. La dimension chrétienne protestante de la Fondation est systématiquement exposée aux candidats lors des entretiens d'embauche. Il est demandé au minimum une attitude respectueuse.

5. 2. Participation aux activités religieuses

L'accompagnement et la gestion d'un groupe à une manifestation religieuse normalement prévue au programme d'une Unité fait partie intégrante du cahier des charges du personnel éducatif.

Il ne peut cependant être exigé du personnel une participation active à une manifestation religieuse, l'expression publique de la foi relevant d'une démarche librement choisie. En contrepartie, une attitude de respect est demandée de la part de personnels non pratiquants à l'égard de résidents ou de personnels pratiquants.

5. 3. Attitude générale

Le personnel est à l'écoute et au service des résidents, dans tous les domaines de la vie, y compris spirituel. Il veille donc à répondre de manière attentive et sincère aux interrogations religieuses des résidents ou les renvoie au besoin aux référents du groupe catéchèse de l'Unité ou à l'aumônier. S'agissant de personnes fragiles, toute pression psychologique est à exclure, qu'elle aille dans le sens du dénigrement ou du prosélytisme.

Une attention particulière devra être portée aux mouvements sectaires dont l'influence pourrait être particulièrement forte et nocive sur les résidents.

Concernant la tenue vestimentaire et le port de signes religieux, la Fondation met en œuvre 3 critères :

- Une attitude générale respectueuse d'autrui.
- Une tenue vestimentaire discrète et non provocante.
- Une tenue compatible avec l'exercice professionnel.

Le règlement intérieur précise les modalités de mise en œuvre concrète de ces critères.

5. 4. Accompagnement du personnel

Bien que la vie spirituelle de la Fondation soit vécue dans une authentique communauté de partage des résidents et du personnel, la Fondation n'a pas pour vocation d'assumer un accompagnement spirituel spécifique du personnel. Toutefois,

les personnes qui le désirent peuvent demander un accompagnement de l'aumônier dans une situation particulière, ou constituer des groupes de partage en lien avec leur pratique professionnelle.

5. 5. Formation

Des formations pourront être suivies au titre de la catéchèse spécialisée ou plus largement, pour une initiation à la théologie (« Formation théologique et diaconale »). Cette dernière est spécialement recommandée à l'ensemble des cadres.

6. VIE SPIRITUELLE ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES

- Même si notre mission est d'abord orientée vers les personnes handicapées, nous ne pouvons pas ignorer la dimension de souffrance et de drames qu'implique souvent pour la famille la présence d'un enfant ou d'un parent handicapé mental.
Nous devons écouter l'expression de cette souffrance, le cas échéant l'orienter vers une aide appropriée, et privilégier la dimension positive de ce qui est vécu et proposé au Sonnenhof.
- Les rencontres entre familles organisées par les Unités constituent l'une des possibilités offertes pour le partage des questions et le développement du sentiment de solidarité qui peuvent aider les familles.
- Dans le même sens, les célébrations liturgiques constituent un lieu d'expression possible pour les familles, où peuvent se dire leurs questions, leurs souffrances, mais aussi leurs joies et leur espérance.

CONCLUSION

La Fondation Sonnenhof est reconnaissante à ses fondateurs et à tous ceux qui l'ont dirigée jusqu'à ce jour d'avoir donné à sa mission une dimension explicitement chrétienne et protestante. Elle reçoit cet héritage vivant comme un cadeau, une grâce, à faire fructifier et à partager. A travers toute son histoire, elle a expérimenté concrètement à quel point la foi, l'espérance et l'amour ont suscité des initiatives novatrices et ont aidé des personnes handicapées à vivre. Elle souhaite qu'à l'avenir encore ce témoignage spécifique fasse partie intégrante de sa mission, et qu'il continue de poser, au milieu d'une société en perte de repères, les vraies questions du sens et de la valeur de toute vie.

Adopté par le Conseil d'Administration
du 26 juin 1999

Modifié par le Conseil d'administration
du 28 octobre 2006